



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Bordereau de dépôt des documents budgétaires valant accusé de réception à établir en double exemplaire

CE DOCUMENT EST A REMPLIR PAR LA COLLECTIVITE

Nom de la collectivité : BAYENGHEM LEZ EPERLECOUES

Nature du document	Commune	Eau	Assainissement	Camping	Lotissement	ZAC	Autre* :	Autre* :	Autre* :
- Budget primitif									
Délibération d'approbation du budget primitif									
- Compte administratif	X								
Délibération d'affectation des résultats	X								
Délibération d'approbation du compte administratif	X								
- Compte de gestion	X								
Délibération d'approbation du compte de gestion	X								
- Budget supplémentaire									

* Préciser la nature du document

Cocher les cases se rapportant aux documents déposés.

Observations éventuelles (cadre réservé à l'administration) :

Cachet de la collectivité et signature du Maire

Le Maire,

Jean-Michel BOLLHIN



cachet de la préfecture ou de la sous-préfecture et date de réception

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

04 AVR. 2025



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-neuf heures et zéro minute, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant la convocation du dix-huit mars deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoint au Maire, Mesdames Hélène SAISON, Jennifer DELTOMBE Conseillères Municipales, Sylvain IKET, Conseiller Municipal la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Stéphanie DORLENCOURT Willy SCHRAEN, sont absents

Mme Dorianne DUBOCQUET donne procuration à Madame Murielle DELEZOIDE

M. Alain ZEGRE donne procuration à M. Hervé DEBARRE

Monsieur Michel BRAME donne procuration à Monsieur le Maire

M. Hervé DEBARRE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du vingt-six novembre deux mil vingt-quatre propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du vingt-six novembre deux mil vingt-quatre est adopté à l'unanimité.

Les membres présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 15 minutes

Délibération 25 04 09

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 4 AVR. 2025

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur le Maire expose,

Vu le Compte de Gestion 2024 dressé par le Comptable Public,

Après avoir distribué à chaque membre une copie du Compte Administratif, donne la parole à Monsieur Vincent KERCKHOVE, Adjoint au Maire délégué aux finances.

Celui-ci expose à l'assemblée les opérations effectuées et dressé par Monsieur le Maire, article par article sur le Compte Administratif

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépense ou déficit	recettes ou excédent	dépense ou déficit	recettes ou excédent	dépense ou déficit	recettes ou excédent
resultats reportés 2023		105.979,07	102.489,87		102.489,87	105.979,07
opérations de l'année 2024	570.290,72	689.400,19	170.068,04	109.226,51	740.358,76	798.626,70
totaux	570.290,72	795.379,26	272.557,91	109.226,51	842.848,63	904.605,77
résultat de clôture		225.088,54	163.331,40		163.331,40	225.088,54
		besoin de financement	163.331,40			

RAR dépense	7.000,00
RAR recettes	
besoin total	170.331,40

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
APPROUVE le Compte Administratif 2024 à 10 voix POUR (sortie de Monsieur le Maire)

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq

Pour extrait certifié conforme

L'Adjoint au Maire Délégué

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq

Vincent KERCKHOVE



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 4 AVR. 2025